

Actualités

VIDÉOTRON OFFRIRA LA TÉLÉPHONIE IP L'AN PROCHAIN B3



Pétrole

Ioukos peut continuer la production et les livraisons

page B2

Radio-Canada déboutée en Cour suprême

La Société d'État devra payer plus de 500 000 \$ à Gilles Néron

Sylvain Larocque (PC)
OTTAWA

Radio-Canada a échoué dans sa tentative de faire annuler le jugement qui l'avait condamnée à verser des dommages et intérêts de plus de 500 000 \$ à l'ex-relationniste Gilles Néron pour un reportage diffamatoire.

Dans une décision rendue à six juges contre un, la Cour suprême du Canada a maintenu hier le versement de ces dommages, qui demeurent donc parmi les plus importants jamais imposés à un média canadien.

«La liberté d'expression et son corollaire, la liberté de presse, jouent un rôle essentiel et inestimable dans notre société», écrit le juge Louis LeBel, au nom de la majorité, en rappelant que ces «libertés fondamentales» sont garanties par les Chartes québécoise et canadienne des droits.

«Cependant, la liberté d'expression n'est pas absolue et elle peut être limitée par les exigences du droit d'autrui à la protection de sa réputation.»

L'affaire remonte au 15 décembre 1994. Ce jour-là, la journaliste Johanne Faucher et la réalisatrice Kateri Lescop présentaient à l'émission «Le Point» un reportage dénonçant la lenteur de la Chambre des notaires du Québec à traiter les plaintes déposées contre ses membres.

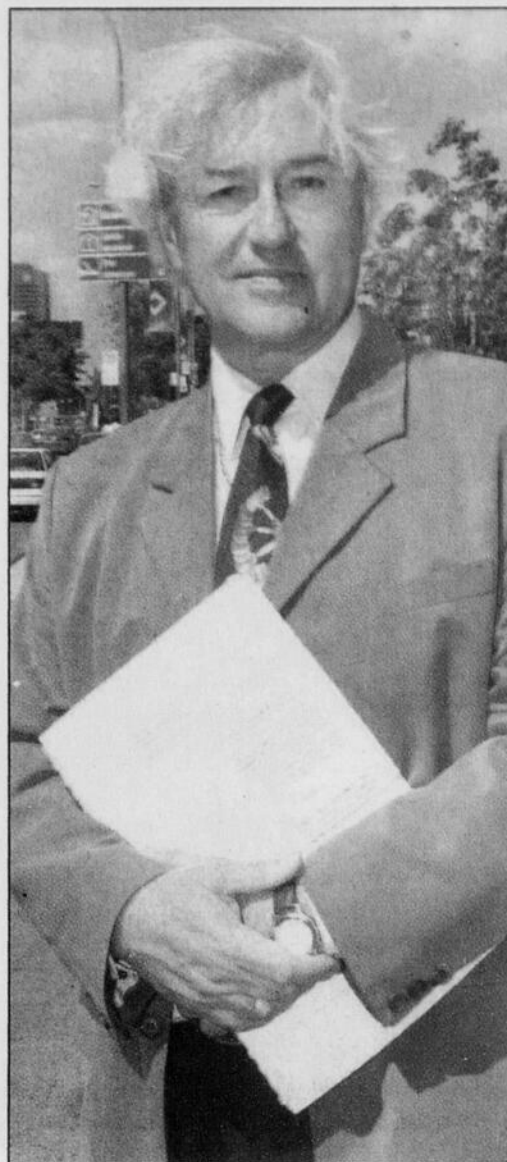
Choqués, les dirigeants de la Chambre ont aussitôt donné le mandat à Gilles Néron, un de ses conseillers en relations publiques, de demander un droit de réplique à la télévision d'État, ce qu'il a fait par lettre. Les journalistes n'ont répondu au relationniste que trois semaines plus tard, et seulement pour lui mentionner qu'il a fait deux erreurs de faits dans sa lettre.

Sans prendre le temps de rencontrer M. Néron, Radio-Canada a diffusé, le 12 janvier 1995, un deuxième reportage dans lequel les journalistes s'en prennent au conseiller en communications et montrent à l'écran la lettre personnelle qu'il leur a envoyée.

Devant la tournure des événements, la Chambre des notaires a mis fin à son contrat avec Gilles Néron et en a fait l'annonce par communiqué aux médias et à toute la communauté juridique.

Plus de cinq ans après les faits, en juin 2000, la Cour supérieure du Québec a statué que la Chambre avait causé un tort irréparable à la carrière de M. Néron et que Radio-Canada avait sérieusement entaché sa réputation. Le tribunal a condamné l'ordre professionnel et le diffuseur à lui verser près de 1,7 million \$ de dommages et intérêts pour sa perte de salaire, la ruine de son entreprise, ses honoraires d'avocat et ses tourments.

En octobre 2002, dans un jugement fort



Radio-Canada devra verser plus de 500 000 \$ à l'ex-relationniste Gilles Néron, photographié ici en 2000, pour un reportage diffamatoire.

busman de Radio-Canada avait déjà conclu au non-respect des normes journalistiques dans cette affaire.

«La Société Radio-Canada a intentionnellement diffamé M. Néron, et ce, d'une manière non conforme aux normes professionnelles du journaliste raisonnable», estime le plus haut tribunal du pays.

Le Code civil du Québec n'exclut pas qu'un reportage dont les faits sont exacts puisse constituer de la diffamation, rappellent les magistrats. En cela, la justice québécoise diffère de la common law du Canada anglais, qui assimile rarement à de la diffamation des propos conformes à la réalité, à la condition qu'ils soient d'intérêt public.

«En définitive, on peut dire que l'appelante (Radio-Canada) a diffusé une information partiellement véridique au sujet d'une question d'intérêt public, mais qu'elle l'a fait d'une manière incomplète et trompeuse dans le but de ternir le plus possible la réputation» de Gilles Néron, conclut la haute cour.

Mais dans des motifs dissidents d'une rare véhémence, le juge Ian Binnie s'inquiète de l'impact du jugement majoritaire sur le rôle des médias.

«Je crains qu'en s'opposant à la liberté de presse en fonction du droit (de Gilles Néron) à la sauvegarde de (sa) réputation, mon collègue (Louis LeBel) n'accorde pas suffisamment d'importance au droit constitutionnel de la population québécoise à une information véridique et exacte concernant des questions d'intérêt légitime pour elle, écrit-il. L'attribution d'un montant aussi considérable pour des raisons aussi peu convaincantes ne peut avoir pour effet que de dissuader les médias de remplir la mission qu'ils ont, dans une société libre et démocratique, d'affliger les gens confortables et de réconforter les affligés — pour reprendre l'expression de Joseph Pulitzer.»

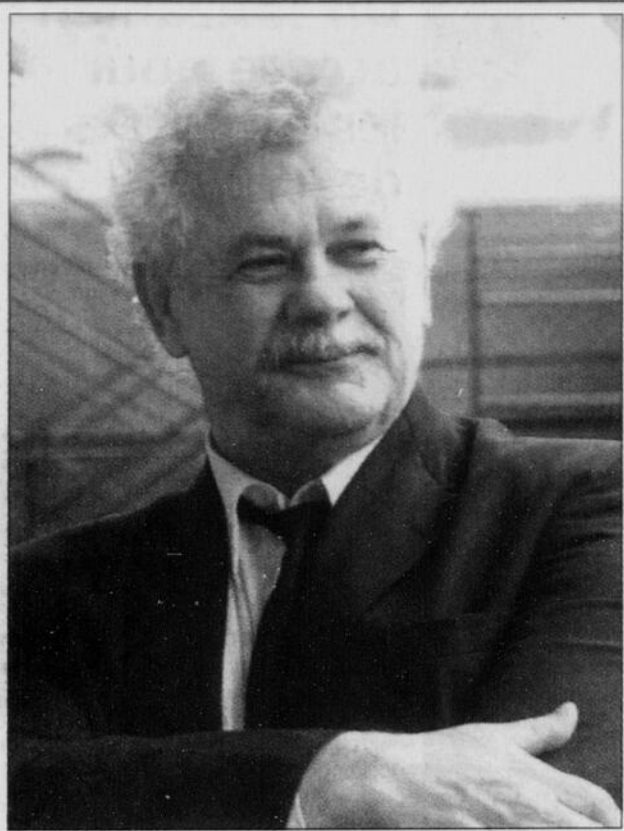
Le juge Binnie reconnaît que la réputation de Gilles Néron a «indéniablement été ternie», mais il soutient qu'elle l'a été en raison du comportement de la Chambre des notaires.

Quoi qu'il en soit, ce jugement de la Cour suprême risque de faire école en matière de diffamation.

M. Néron a déjà saisi la Cour supérieure d'une nouvelle poursuite, dans laquelle il soutient que Radio-Canada a cherché à diminuer l'ampleur du jugement de la Cour d'appel dans sa couverture journalistique. Il réclame 700 000 \$ en tout au diffuseur.

La Chambre des notaires, qui a déjà dû verser des dommages de 1,2 million \$ à M. Néron, n'avait pas porté sa cause devant le plus haut tribunal du pays.

Gilles Néron affirme aujourd'hui que l'essentiel de la somme qu'il a obtenue aura servi à payer ses frais d'avocats et les dettes accumulées en raison du déclin de ses affaires.



Le Nouvelliste Claude Berger doit répondre de menaces de mort et de harcèlement criminel à l'endroit du juge Jean-Pierre Dumais.

Procès Berger: le juge devra trancher sur une question de crédibilité

Presse Canadienne
TROIS-RIVIÈRES

Le juge François Beaudoin devra trancher sur la crédibilité des témoignages au procès de Claude Berger, un ancien musicien de l'Orchestre symphonique de Québec connu pour son statut de membre des Hell's Angels de Lennoxville.

M. Berger devait répondre de menaces de mort et de harcèlement criminel à l'endroit du juge Jean-Pierre Dumais.

En mai 2002, les deux hommes s'étaient croisés dans une quincaillerie de Québec et Claude Berger lui aurait dit: «...Mon ostie, m'as t'avoir.»

Quelques minutes plus tard, M. Berger aurait demandé à une employée du service à la clientèle de lui donner l'adresse de livraison des matériaux achetés par le magistrat.

Hier, seconde journée du procès qui se tenait au palais de justice de Trois-Rivières, Claude Berger a fourni sa version des faits. Il a soutenu ne pas avoir croisé le juge Dumais. Il a admis avoir magasiné chez Réno-Dépôt les 29 et 30 mai 2002 pour acheter divers objets mais il nie avoir vu le juge.

Le juge Dumais avait précisé au tribunal le 8 juin dernier qu'il s'était senti vraiment menacé à la suite des paroles qu'aurait prononcées Berger et qu'il avait été encore plus inquiet lorsqu'il s'était rendu compte que l'accusé épiait, selon lui, ses faits et gestes, à la caisse et au comptoir de service, à tel point qu'il avait demandé à une employée de garder confidentielle l'adresse de livraison des matériaux.

Berger nie

Claude Berger a juré hier qu'il n'avait pas cherché à connaître l'adresse de livraison. Il a dit qu'il avait vérifié pour lui-même l'exactitude de l'adresse de livraison qu'il avait donnée la veille et que l'employée l'avait mal compris et lui avait dit que c'était confidentiel. L'accusé a précisé qu'il était revenu un peu plus tard dans la journée pour régler ce détail.

À la suite des menaces alléguées, le juge Dumais n'avait pas porté plainte. Mais trois semaines plus tard, après que sa résidence et le véhicule de sa conjointe avaient fait l'objet de vandalisme, il avait déposé une plainte. Il avait alors précisé aux enquêteurs ce qui était arrivé chez Réno-Dépôt le 30 mai.

Claude Berger était arrêté quelques jours plus tard à la sortie d'un bar. Selon son expression, il a eu droit à une arrestation très musclée puis, une fois arrivé au poste, à une fouille à nu. On l'a même photographié nu pour vérifier certains tatouages.

Hier, l'accusé avait dit qu'il avait été humilié par ce comportement. Lorsque les policiers l'ont encerclé, au moment de son arrestation, Claude Berger dit avoir cru à une farce.

«J'ai jamais menacé personne», aurait-il répondu à un des enquêteurs. Mais selon le policier, M. Berger aurait ajouté qu'il n'avait pas menacé le juge, «qu'il lui avait juste parlé».

La procureure de M. Berger, Me Christiane Filteau, a demandé au juge Beaudoin de ne pas rejeter du revers de la main la version fournie par son client du fait qu'il a déjà fait partie des Hells Angels. Elle a signalé qu'il n'y avait pas dans cette affaire une preuve hors de tout doute raisonnable, son client n'ayant rien de personnel à régler avec le juge.

La procureure de la Couronne, Me Julie Drolet, a longuement insisté sur le fait qu'une semaine avant l'incident du Réno-Dépôt, le juge Dumais avait fait une remarque à l'accusé parce qu'il souriait pendant un témoignage dans une cause où il était impliqué.

Selon Me Drolet, le fait que les deux hommes se soient croisés est sans doute l'effet du hasard mais, a-t-elle insisté, l'accusé en aurait profité pour régler ses comptes avec le magistrat.

Le juge Beaudoin a pris l'affaire en délibéré et il rendra son jugement le 22 octobre.

Commandites: Ouellet devra s'expliquer

Presse Canadienne
OTTAWA

Un rapport de vérification effectué à la Société canadienne des postes (SCP) sur les activités de commandites, marketing et publicité a soulevé des «questions troublantes» qui ont incité le ministre du Revenu John McCallum à demander des explications au président suspendu André Ouellet.

Dans un communiqué de presse laconique émis hier, M. McCallum affirme qu'il a donné sept jours à M. Ouellet pour lui faire parvenir une réponse écrite. Le ministre a indiqué qu'il consultera ensuite les représentants du Conseil du Trésor et que le «gouvernement prendrait les mesures appropriées».

Plus tôt cette année, M. Ouellet a été suspendu avec salaire lorsque la vérificatrice générale Sheila Fraser a critiqué le rôle de la SCP dans l'attribution de contrats du controversé programme fédéral des commandites.

Son sort dépendait ultimement d'un autre rapport de vérification, celui là effectué par la firme Deloitte Touche, qui devait se pencher, non seulement sur le dossier des commandites, mais aussi sur les pratiques de gestion en cours à la SCP.

Ce rapport a été déposé hier, ce qui a incité M. McCallum à réclamer les explications de M. Ouellet.

Shane Diaczuk, un porte-parole de M. McCallum, a indiqué que le ministre n'a pas encore conclu si M. Ouellet doit réintégrer ses fonctions ou être renvoyé.

HONDA

COÛTANT + 299\$*

sur TOUS** nos modèles neufs :
motos, scooters et VTT

EXEMPLE :

AERO 750 - 2004

- Transmission finale par arbre
- Modèle classé 10/10 par le Guide de la moto 2004

* Taxes en sus, voir détails en magasin
** Sauf sur les GL 1800A et NRX 1800

PROMOTION EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 JUILLET 2004

5240, boul. Bourque, ROCK FOREST

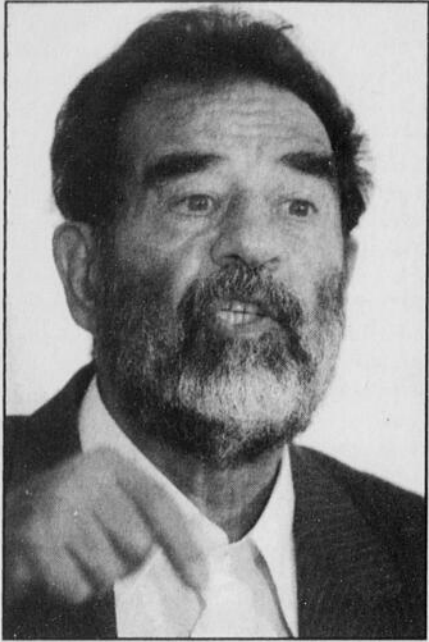
(819) 864-9900

Le monde

REVUE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

www.cyberpresse.ca

Saddam est en bonne santé, assure le ministre des droits de l'Homme



Saddam Hussein

BAGDAD (AP) - Saddam Hussein souffre d'une infection chronique de la prostate ordinaire, mais il a refusé qu'une biopsie soit effectuée pour établir avec certitude qu'il n'est pas atteint par un cancer, a expliqué hier le ministre intérimaire irakien des droits de l'Homme Bakhtiar Amin dans un entretien sur la chaîne satellitaire arabe Al-Jazira.

Les radios et les examens sanguins réalisés par les médecins n'ont rien montré de plus grave que l'infection et Saddam Hussein semble être en bonne santé par ailleurs, a estimé Bakhtiar Amin.

Les examens sanguins montrent qu'il ne souffre pas d'un cancer, a-t-il précisé, mais les médecins auraient voulu pratiquer une biopsie pour en être certains.

L'ancien président irakien, âgé de 67 ans, est sous la garde de l'armée américaine dans un lieu tenu secret en Irak depuis sa capture en décembre dernier.

L'armée américaine a voulu hier couper court aux rumeurs sur une dégradation de son état de santé relayées par plusieurs médias.

«Saddam n'a pas eu de crise cardiaque et il n'est pas mort», a assuré le sergent Steve Valley à l'Associated Press, sans autres précisions.



Spartacus la tortue

À Medicine Hat, en Alberta, toute la ville bat au rythme de l'Exposition et du Stampede qui se tient samedi. D'ici là, le site de l'exposition est le théâtre d'une multitude de concours dont celui des tortues géantes. Debbie Scott est venue présenter sa tortue Spartacus dont le poids atteint les 40 kilos.

Un Tanzanien accusé pour les attentats de 1998



Ahmed Khalfan Ghailani

ISLAMABAD (AP) - Le Pakistan a annoncé hier l'arrestation d'un Tanzanien membre présumé du réseau terroriste Al-Qaïda, Ahmed Khalfan Ghailani, recherché par les États-Unis dans le cadre de l'enquête sur les attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie en 1998.

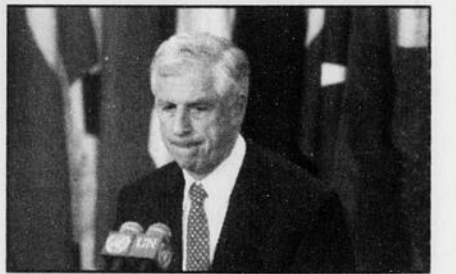
Ghailani a été arrêté dimanche à Goujrat, dans l'est du Pakistan, avec une quinzaine d'autres personnes, a précisé le ministre pakistanais de l'Intérieur Faisal Saleh Hayyat. Le suspect, actuellement entendu par les enquêteurs pakistanais, pourrait être remis aux autorités américaines une fois les investigations terminées, a-t-il dit.

Washington a offert une récompense de 25 millions de dollars pour des informations permettant sa capture. Il est poursuivi aux États-Unis pour sa participation présumée aux attentats de 1998 qui ont fait plus de 200 morts.

D'après le ministre pakistanais de l'Intérieur, le suspect a livré aux enquêteurs des informations «de grande valeur», des «pistes très utiles».

Il a refusé de préciser si Ghailani préparait ou non des attentats aux États-Unis ou au Pakistan.

Darfour: l'ONU ne parle plus de «sanctions»



John Danforth, l'ambassadeur américain à l'ONU.

NATIONS UNIES (AP) - Le Conseil de sécurité vote aujourd'hui sur un projet de résolution sur le Soudan présenté par les États-Unis.

Pour obtenir son approbation, Washington a supprimé le terme de «sanctions» du texte qui menace néanmoins toujours d'action économique contre le gouvernement de Khartoum s'il ne désarme pas les milices arabes accusées d'atrocités à l'encontre des populations noires dans la région du Darfour.

Le changement de formulation opéré par Washington est destiné à surmonter les réticences de certains membres du Conseil qui estiment qu'il faut donner au gouvernement soudanais davantage de temps pour faire cesser les violences au Darfour, assimilées à un nettoyage ethnique et qualifiées de «génocide» par le Congrès américain.

Bosnie: Blaskic passera 9 ans en prison

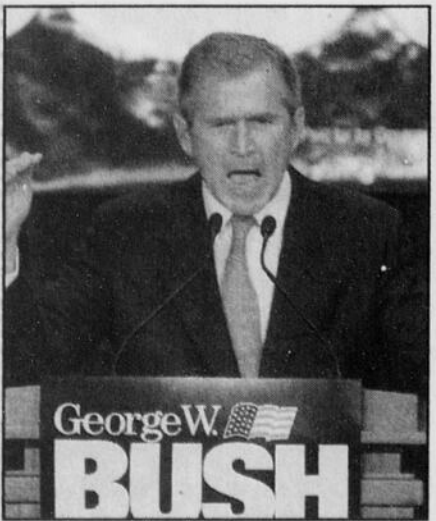


Tihomir Blaskic

LA HAYE (AP) - Le tribunal pénal international (TPI) des Nations unies a réduit hier en appel à neuf ans la peine de prison du général bosno-croate Tihomir Blaskic, condamné en première instance à 45 ans pour des crimes de guerre commis en Bosnie.

Il a été acquitté du massacre d'Ahmici dans lequel une centaine de musulmans bosniaques avaient été tués en 1993, ainsi que de plusieurs attaques en Bosnie centrale pendant la guerre de 1992-95.

Bush lève les sanctions imposées à l'Irak par son père en 1990



George W. Bush

WASHINGTON (AP) - Le président américain George W. Bush a signé hier un ordre levant officiellement les sanctions imposées à l'Irak par son père il y a 14 ans.

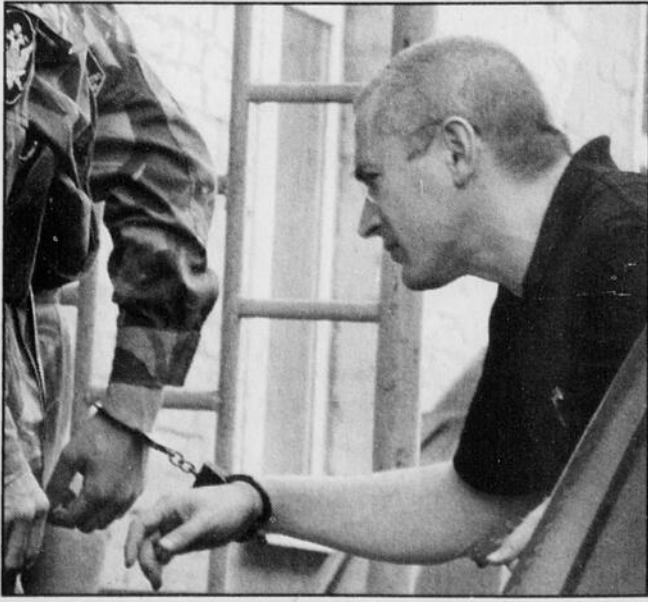
Les sanctions avaient été imposées le 2 août 1990 à la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak.

Le président a affirmé que la chute du régime de Saddam Hussein mettait fin à la nécessité de sanctions.

«La chute du régime de Saddam Hussein légitime la fin» des sanctions, constate le président.

Le département du Trésor avait déjà levé les sanctions à l'encontre de l'Irak, ce qu'officialise la signature du président.

Ioukos peut continuer de produire du pétrole, selon la justice russe



L'ancien président et directeur général d'Ioukos Mikhaïl Khodorkovski est emprisonné pour escroquerie depuis octobre.

MOSCOU (AP) - Ioukos n'est «pas interdit de production, traitement ou livraison et vente de pétrole», a affirmé hier la justice russe, démentant ainsi les propos du groupe pétrolier qui ont fait flamber le cours de l'or noir mercredi.

Le géant pétrolier, producteur n°1 en Russie, avait déclaré qu'il serait bientôt forcé de cesser l'extraction car trois de ses filiales s'étaient vu interdire le 21 juillet de vendre des biens appartenant à la compagnie. Celle-ci a demandé confirmation de son interprétation. Le chef des huissiers de justice, Andreï Beliakov, cité par l'agence de presse ITAR-Tass, a assuré hier qu'un tel ordre concernant le pétrole n'avait pas été donné.

De son côté, le directeur général de Ioukos, Stephen Theede, a prévenu que les livraisons par le rail pourraient être partiellement suspendues dans la deuxième semaine d'août si le gouvernement ne permettait pas au groupe d'avoir accès à ses comptes bancaires gelés. Le ministre de la Justice, Iouri Chaïka, a qualifié cette demande de «chantage».

Les craintes de perturbations d'approvisionnement de la part de Ioukos, qui représente 2% (1,7 million de barils par jour) de la production mondiale, ont contribué à une hausse sensible du cours du brut. Le baril a franchi la barre des 43 dollars à New York mercredi mais le cours était redescendu hier.

Le groupe doit 2,83 milliards d'euros au fisc. Les autorités affirment que les arriérés atteignent le même montant pour 2001 et elles ont laissé entendre qu'elles pourraient exiger des remboursements pour les années suivantes.

Haïti: les soldats canadiens seront de retour au pays à la mi-août

TORONTO (PC) - Les soldats canadiens qui font partie de la force multinationale dirigée par les États-Unis en Haïti rentreront au Canada à la mi-août, au moment où les Nations unies déploieront dans le pays leur propre force de maintien de la paix, a indiqué leur commandant hier.

Un nombre suffisant de soldats sera envoyé afin de maintenir l'effectif militaire de l'opération, mise sur pied après une rébellion de trois semaines qui a culminé avec le départ du président haïtien Jean-Bertrand Aristide, a expliqué le lieutenant-colonel Jim Davis, lors d'une conférence téléphonique d'Haïti.

Dans quelques semaines, environ 60 pour cent de la force de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) sera déployée, a-t-il assuré.

«Il y a suffisamment de soldats pour assurer la stabilité jusqu'à l'arrivée de tous les militaires de la MINUSTAH, au milieu ou vers la troisième semaine du mois d'août», a indiqué M. Davis.

Les secteurs de Port-au-Prince et des Gonaïves, densément peuplés et en proie aux agitations les plus graves, sont maintenant pacifiés et la force d'intervention se préoccupera désormais de parvenir au même résultat dans les zones plus éloignées où l'ONU n'assure encore aucune présence, a ajouté le commandant canadien.

«Lorsque les militaires de la MINUSTAH arriveront, ils seront envoyés en priorité dans ces villes».

Économie

S&P/TSX Venture
1484,93

▲ 8,63

S&P/TSX
8443,19

▲ 86,87

Dow Jones
10129,24

▲ 12,17

Dollar
75,39 \$

▲ 0,17

Or
387,00 \$

▼ 2,00

www.lapresseaffaires.com



Les salaires offerts restent bas en Estrie

La région est victime de la nature de son tissu industriel, constate Emploi-Québec



Gilles
Fisette

gilles.fisette@lapresseaffaires.com
SHERBROOKE

Les salaires sont bas en Estrie et à Sherbrooke parce que le coût de la vie y est plus bas qu'ailleurs. Faux. Les salaires sont plus bas à cause des étudiants et des travailleurs à temps partiel. Refaux.

En fait, si les salaires estriens et sherbrookoïses sont si bas, c'est en

bonne partie à cause de la nature du tissu industriel et de l'économie de la région.

C'est du moins ce qu'on peut lire dans le *Bilan annuel 2003* broché par la Direction de la planification et du partenariat d'Emploi-Québec.

«Au fil des ans, nous avons constaté une grande sensibilité de certains intervenants régionaux concernant la question des salaires en Estrie et à Sherbrooke. Nous comprenons cette attitude car il n'est pas très intéressant pour une région ou une ville de se voir décerner la palme des bas salaires. Cette donnée est d'ailleurs déterminante

pour l'économie régionale car si des bas salaires peuvent rendre la région attrayante pour certaines entreprises, il en est autrement pour des individus qualifiés. Dans le contexte d'une pénurie de main-d'œuvre appréhendée, cette question est d'autant plus d'actualité», expliquent les auteurs.

Exemples

Ainsi, par exemple, un gestionnaire de systèmes informatiques touchait un salaire moyen de 45 576 \$ dans la région métropolitaine de Sherbrooke, selon les données de Statistique Canada, à partir du recensement de 2001.

Ce même gestionnaire touchait 51 705 \$ à Trois-Rivières, 56 365 \$ au Saguenay et 69 024 \$ à Montréal.

Autre exemple: un manoeuvre dans le traitement des métaux et des minerais pouvait s'attendre à un salaire moyen de 24 328 \$ à Sherbrooke, comparativement à 39 427 \$ à Trois-Rivières et à 54 384 \$ au Saguenay.

Selon Emploi-Québec, l'explication des bas salaires se trouve sans doute dans le fait que la région n'abrite que peu de grands donneurs d'ordres. On y retrouve essentiellement des sous-traitants, «ce qui pousse évidemment les salaires vers le bas».

«Ensuite, il y a certainement place à une réflexion sur la philosophie de gestion des ressources humaines. On sait qu'il est tout aussi important d'investir dans le capital humain que dans la technologie», rappellent les auteurs.

En 2003, la région de Sherbrooke est demeurée au dernier rang, ex aequo avec Trois-Rivières pour le taux du salaire horaire médian. Ce taux affiche tout de même une baisse de 0,30 \$ l'heure en comparaison avec l'an dernier. À Sherbrooke et à Trois-Rivières, en 2003, le salaire horaire médian était de 15 \$. Il était de 16 \$ au Saguenay, de 15,88 \$ à Montréal, de 16,25 \$ à Québec et de 19,23 \$ à Ottawa-Gatineau.

Vidéotron offrira la téléphonie IP

Karine Fortin (PC)
MONTRÉAL

Des années après avoir évoqué l'idée pour la première fois, le câblodistributeur Vidéotron a finalement confirmé hier son intention d'offrir des services de téléphonie par Internet à ses clients résidentiels d'ici la fin de 2005.

L'entreprise qui fait partie du conglomérat Quebecor Média pourra utiliser le réseau et les serveurs de sa société soeur Vidéotron Télécom, spécialisée dans les communications d'affaires.

Elle prévoit néanmoins investir 80 millions \$ dans son infrastructure et dans sa technologie au cours des quatre prochaines années, a annoncé le chef de la direction financière de Quebecor, Jacques Mallette.

Transition aisée

Selon Vidéotron, la transition au service In-

ternet — aussi appelé service IP — se fera très aisément. Il suffira d'installer chez les clients un modem convertissant la voix en données qui seront ensuite acheminées par le réseau de Vidéotron Télécom ou par modem téléphonique.

Le pdg de Vidéotron, Robert Dépatie, assure que les clients du service de Vidéotron pourront conserver leurs appareils et leur numéro de téléphone actuels.

«J'utilise le système depuis des mois et ça fonctionne très bien», a-t-il confié.

La direction espère que la téléphonie permettra à l'entreprise d'accélérer la croissance de ses services numériques.

Vidéotron évalue à 250 \$ le coût d'acquisition d'un client pour ce nouveau service qui sera offert tout seul ou dans le cadre de forfaits incluant aussi le câble et Internet.

Lors d'une conférence téléphonique, des analystes ont fait remarquer à la direction de Vidéotron que ce prix était largement inférieur à ceux fournis par Shaw et Rogers, qui ont aussi laissé savoir récemment qu'ils tenteraient une percée

dans la transmission de voix par IP.

Vidéotron se défend bien d'avoir sous-estimé les coûts.

Outre les câblodistributeurs, les géants BCE et Telus ainsi que les fournisseurs de téléphonie sans fil Microcell (Fido) et Call-Net prévoient offrir des services de téléphonie par Internet à leurs clients au cours des prochains mois.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) devrait faire connaître sa position sur la téléphonie IP résidentielle au début de l'année prochaine.

Les anciens monopoles — dont Bell et Telus — souhaitent que le marché soit entièrement déréglementé tandis que leurs nouveaux concurrents voudraient bénéficier d'une certaine protection.

«Il est essentiel que le statut réglementaire qui encadrera les services (IP) soit bien défini et tienne compte de la position de marché dominante des entreprises de services locaux traditionnels», a insisté M. Dépatie dans un communiqué.

Noranda encaisse 107 millions \$

La direction refuse de commenter une vente possible

Presse Canadienne
TORONTO

La compagnie minière Noranda a enregistré de copieux profits de 107 millions \$ US au deuxième trimestre, ce qui ne peut la rendre que plus attrayante aux yeux d'acquéreurs éventuels.

La direction de Noranda a toutefois refusé hier de commenter le processus de vente, s'en tenant à son communiqué publié le 16 juin dans lequel elle affirmait avoir reçu des déclarations d'intérêt de la part d'acheteurs potentiels.

«Je veux affirmer dès le départ que je ne

Le chef de la direction de la société brésilienne, Roger Agnelli, se serait toutefois rendu à Toronto au cours du dernier mois afin de s'entretenir avec des actionnaires de Noranda.

Nette amélioration

Les résultats de la société pour le deuxième trimestre marquent une nette amélioration par rapport à la perte de 10 millions \$ US de la période correspondante de 2003. Les revenus trimestriels de Noranda sont passés de 1,1 milliard \$ il y a un an à 1,7 milliard \$.

L'entreprise a bénéficié de la forte hausse des prix des métaux. Ainsi, les prix moyens

qu'elle a obtenus au cours des six premiers mois de l'exercice ont bondi de 59 pour cent pour le cuivre, de 64 pour cent pour le nickel, de 30 pour cent pour le zinc, de 21 pour cent pour l'aluminium ainsi que de 71 pour cent pour le plomb.

L'exploitation des actifs de Noranda a généré des profits de 280 millions \$, ce qui représente une amélioration de 350 pour cent.

Noranda a réduit son ratio d'endettement depuis la fin de l'exercice 2003, le faisant passer de 43 à 39 pour cent.

L'action de Noranda à la Bourse de Toronto a clôturé hier en baisse de 42 cents, à 22,28 \$.

Données réelles en vigueur le 29 juillet

Les taux d'intérêt cette semaine

dans les principales banques et fiducies canadiennes

Taux directeur 2,00%	Taux préf.	Hypothèques			Épargne quot.	Dépôt à terme		CPG
		1 an	3 ans	5 ans		30 jours	90 jours	
Banque Royale	3,75	4,60	5,70	6,60	0,07	0,75	0,75	1,30
CIBC	-	4,45	6,00	6,55	0,10	0,75	0,75	1,30
Banque de Montreal	3,75	4,50	5,95	6,50	1,85	0,75	0,75	1,30
Banque Scotia	3,75	4,45	5,90	6,55	1,85	0,65	0,75	1,30
TD Canada Trust	-	4,60	6,00	5,40	0,05	0,75	1,00	1,30
Banque Nationale	3,75	4,50	5,90	6,50	0,02	0,75	0,75	1,30
Banque Laurentienne	3,75	4,45	5,04	6,50	0,05	0,75	0,75	1,30
HSBC	-	4,50	6,00	6,50	0,05	0,75	0,75	1,40

Source: CANNEX

- PC

Fiducies Desjardins	-,-	-,-	-,-	-,-	-,-	1,00	1,00	1,30
Caisses Desjardins	3,75	4,45	5,95	6,50	0,00	1,00	1,00	1,30
Groupe Investors	-,-	4,50	6,00	6,60	-,-	-,-	-,-	-,-
La Capitale Ass MFQ	-,-	4,59	5,89	6,49	-,-	-,-	-,-	-,-

Quebecor dégage un profit de 6,6 millions \$

Karine Fortin (PC)
MONTRÉAL

La société de portefeuille Quebecor inc., qui avait déclaré une perte de 28,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2003, a réussi à dégager un petit profit de 6,6 millions \$ ou 0,10 \$ par action pour la même période cette année.

Le chiffre d'affaires trimestriel s'est établi à 2,688 milliards \$ en légère hausse par rapport aux 2,685 milliards \$ amassés l'an dernier à pareille date.

Ces résultats, qui découlent d'une hausse des revenus et de la rentabilité de la plupart des divisions de l'entreprise, ont visiblement fait plaisir au pdg Pierre Karl Péladeau. Il a cependant déçu les analystes sondés par la firme Thompson First Call, qui s'attendaient à un bénéfice par action d'environ 0,49 \$ pour le trimestre clos le 30 juin dernier.

L'entreprise a néanmoins décidé de recommencer à payer un dividende à ses actionnaires. Les versements avaient été suspendus à l'automne 2001. La dette de Quebecor dépassait alors les 8 milliards \$, comparativement à 5,4 milliards \$ aujourd'hui.

En vertu du nouveau programme de dividende, les investisseurs recevront 0,04 \$ par trimestre et par action de catégorie A et B de l'entreprise. Le premier paiement sera effectué le 7 septembre.

L'amélioration de la situation financière de Quebecor est principalement attribuable à la performance de sa filiale d'imprimerie commerciale Quebecor World, qui a fait état mercredi d'un bénéfice de 15,3 millions \$ US, comparativement à une perte de 61,7 millions \$ US en 2003.

Ses revenus ont totalisé 1,54 milliard \$ US, soit environ 2,04 milliards \$ CAN, comparativement à 613,2 millions \$ CAN pour son entreprise soeur, Quebecor Média qui regroupe les actifs de la société dans les domaines de l'édition, de la câblodistribution, de la télédiffusion et de la musique.

Cette division née en 2001 de l'achat de Vidéotron par Quebecor a connu un autre bon trimestre. Son bénéfice d'exploitation s'est élevé à 192,0 millions \$, contre 164,5 millions \$ au 2e trimestre de 2003.

Entrepôt Hatley



Viens faire un tour à notre
Vente Trottoir

Du 31 Juillet au 1er Août
10h00 à 17h00, 50% de rabais sur toute la marchandise

Pyjamas T-shirts Boxers
~~\$33.96~~ ~~\$6.98~~ ~~\$6.98~~
\$16.98 \$3.49 \$3.49

T-shirts, vêtements de nuit et plus!



178 Rue Queen, Lennoxville
(819)822-2537

Bourse de Toronto

Table of stock market data for Toronto, organized into columns for various sectors and individual stocks. Includes columns for stock name, price, and change.

Un contrat de TGV pourrait échapper à Bombardier

Associated Press
TALLAHASSEE, Floride

Les électeurs de la Floride décideront en novembre s'il faut annuler un projet de train à grande vitesse qui était l'objet de négociations de Fluor-Bombardier.

Les autorités de l'État ont annoncé hier qu'un nombre suffisant de signatures avaient été recueillies pour que le projet de plusieurs milliards de dollars soit soumis au vote.

Fluor-Bombardier, de Montréal, négociait avec la Floride afin d'obtenir le contrat pour l'élaboration, la construction et l'exploitation du train.

Le gouverneur de la Floride, Jeb Bush, a signé une entente économique avec le gouvernement du Québec lors d'un passage à Montréal mercredi. Dans son État, il a mené une campagne contre le projet, soutenant que la Floride ne peut s'offrir un tel train.

En 2000, les électeurs de la Floride ont approuvé le projet de construction d'un train à grande vitesse, dont la première phase, estimée à 2,3 milliards, pourrait commencer l'été prochain et permettrait de relier Orlando à Tampa.

Afin de soumettre le projet aux suffrages à nouveau, il fallait recueillir 488 722

signatures. En tout, ce sont 499 610 signatures qui ont été rassemblées, a indiqué le directeur des élections de la Floride.

Un conseil d'État a estimé que l'annulation du projet permettrait des économies de 42 à 51 milliards \$ en 30 ans. Des partisans du projet ont soutenu que cette analyse était erronée.

Bénéfices

Bénéfices de société déclarés hier:

Industries Lassonde: trimestre éché le 3 juillet, 2004, 3 224 000 \$, 0,47 \$ l'action; 2003, 3 008 000 \$, 0,45 \$ l'action; 2003, 64 413 000 \$; 2003, 64 722 000 \$.

Accord Financial: semestre achevé le 30 juin, 2004, 3 154 635 \$, 0,32 \$ l'action; 2003, 2 248 004 \$, \$0,24 l'action. Revenus: 2004, 13 275 539 \$; 2003, 12 477 511 \$.

Atco Ltd: semestre achevé le 30 juin, 2004, 93 000 000 \$, 3,12 \$ l'action; 2003, 65 700 000 \$, 2,21 \$ l'action. Revenus: 2004, 1 989 900 000 \$, 2003, 2 255 100 000 \$.

Groupe CGI: neuf mois terminés le 30 juin, 2004, 161 127 000 \$, 0,37 \$ l'action; 2003, 128 897 000 \$, 0,32 \$ l'action. Revenus: 2004, 2 284 400 000 \$; 2003, 1 999 100 000 \$.

Canadian Utilities: semestre achevé le 30 juin, 2004, 119 600 000 \$; 2003, 129 400 000 \$. Revenus: 2004, 1 876 100 000 \$; 2003, 2 169 700 000 \$.

Dividendes

Dividendes de société déclarés hier, trimestriels à moins d'indication contraire:

Noranda Inc: 0,12 \$ par action ordinaire. Payable le 31 août; inscription le 15 septembre.

Quebecor Inc: 0,04 \$ par action A à vote multiple et B subordonnée. Payable le 7 septembre; inscription le 13 août.

Toronto

Les cours étaient en hausse hier, à la Bourse de Toronto. L'indice S&P/TSX a augmenté de 86,87 points, à 8443,19 sur un volume de 180,8 millions d'actions échangées.

L'indice Nasdaq Canada a avancé de 9,20 points, à 435,60 dans un volume de 106,6 millions d'actions transigées.

Obligations

Les cours étaient en hausse dans une séance modérée hier, sur le marché des obligations.

Les obligations à terme de deux ans gagnaient 0,05 \$ à 99,59 \$; celles à 10 ans prenaient 0,04 \$, à 103,09 \$; celles à long terme avançaient de 0,08 \$ à 105,82 \$.

Le rendement des obligations canadiennes à 5,75 pour cent échéant en 2029, un indicateur du coût à long terme des emprunts, était à 5,32 pour cent. L'argent au jour le jour était à 2,00 pour cent. Ces données sont fournies par la Banque Royale.

Pétrole

Hier sur le marché du pétrole, le baril de brut léger saoudien était à 37,60 \$ US, en hausse de 0,24 \$; le Brent de la mer du Nord valait 41,00 \$, en baisse de 0,12 \$; le West Texas Intermed se vendait 42,75 \$ US, en baisse de 0,15 \$.

New York

Hier à la Bourse de New York, le Dow Jones des 30 valeurs industrielles a crû de 12,17 points à 10 129,24.

L'indice S&P 500 a avancé de 5,01 points à 1100,43. Le composite Nasdaq a grossi de 22,80 points à 1881,06.

Le volume au NYSE était de 1,52 milliard d'actions transigées. Parmi les titres transigés, 2302 se sont appréciés et 949 ont reculé.

Devises

Les taux sont en devise canadienne et sont nominaux car ils fluctuent durant la journée et varient d'une banque à l'autre.

Arabie saoudite (riyal)	0,3694
Australie (dollar)	0,9609
Danemark (couronne)	0,2229
États-Unis (dollar)	1,3265
Europe (euro)	1,5963
Hong Kong (dollar)	0,1763
Mexique (peso)	0,1254
Pologne (zloty)	0,3751
Royaume-Uni (livre)	2,4098
Russie (rouble)	0,0472
Suisse (franc)	1,0712
Taiwan (dollar)	0,0401

Le PIB grimpe légèrement en mai

Presse Canadienne
OTTAWA

Le produit intérieur brut (PIB) a grimpé de 0,3 pour cent en mai comparé à avril, rapportait hier Statistique Canada.

En avril, l'indice principal de l'économie nationale n'avait faiblement progressé que de 0,1 pour cent sur le mois précédent. Comparé à mai 2003, le PIB aura avancé de 3,2 pour cent.

Le dernier gain mensuel tient d'abord au secteur de l'énergie, où le cours de l'or noir, à la hausse depuis un an, a favorisé tant l'extraction et la prospection que le transport par oléoduc et gazoduc des produits du pétrole brut et du gaz naturel, explique l'agence fédérale.

Ainsi, l'extraction de brut et de gaz était en hausse de 2,0 pour cent en écart mensuel, le cours mondial du brut ayant atteint un niveau sans précédent depuis 14 ans.

En 12 mois, la production totale d'hydrocarbures au pays a crû de 6,6 pour cent, beaucoup grâce au segment des sables bitumineux.

Ailleurs dans les ressources, l'extraction minière montait de 11 pour cent en un an, avec entre autres les diamants et la potasse; le secteur a aussi obtenu de meilleurs prix pour le cuivre, le nickel et le zinc.

À Montréal, le groupe Desjardins observe que les gains mensuels de mai et avril du PIB «peuvent paraître décevants». Mais une forte progression en mars «est survenue tardivement pour se faire pleinement sentir au

premier trimestre de 2004».

De sorte que «l'indice au deuxième trimestre profitera entièrement de cette impulsion du printemps». Et suivant ce que sera le résultat de juin, le PIB du trimestre pourrait croître de 4,0 et même de 4,5 pour cent, en écart annuel, supputent les économistes de Desjardins.

À Toronto, l'économiste Carl Gomez, de la Banque Royale, pense que la Banque du Canada n'aura pas à accroître bientôt ses taux d'intérêt, et qu'elle pourrait ainsi attendre à octobre.

Aussi dans l'activité économique, Statistique Canada signale la fin d'une grève de 28 jours du secteur public à Terre-Neuve, ce qui a aidé les activités dans l'enseignement, les hôpitaux et l'administration.

Le boom de la construction résidentielle a continué en mai, le segment ayant grossi de 0,8 pour cent, en dépit d'un «léger recul» du nombre de mises en chantier en avril et mai.

«L'incidence différée de la vigueur des mises en chantier, plus tôt cette année, a permis à la construction domiciliaire de maintenir sa croissance», analyse l'agence.

Par contre, le secteur du voyage affiche «des résultats mitigés», avec moins de touristes en tout venus au Canada en mai; mais le nombre de ceux qui sont restés une nuit ou plus a grimpé de 1,9 pour cent.

Le secteur manufacturier se contente d'une hausse de 0,1 pour cent en mai. Le matériel de technologie, entre autres, «s'est partiellement remis du repli d'avril»; divers segments, des machines agricoles aux turbines, ont haussé leur production en mai.

Un recul des exportations

Presse Canadienne
MONTREAL

Les exportations internationales de marchandises du Québec ont reculé de 3,4 pour cent en mai par rapport à avril, indiquait hier l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Au total des cinq mois, par contre, leur valeur présente une croissance de 3,5 pour cent comparé à la même période en 2003.

Parmi les 25 groupes que répertorie l'ISQ, neuf étaient en baisse, la plus forte affectant celui des avions, suivi «de loin» par celui des produits chimiques organiques et celui des navires et bateaux.

Des 16 groupes en hausse, ceux du matériel de télécommunications et du matériel de bureau ainsi que du bois d'oeuvre résineux ont présenté les plus forts gains.

Vers les États-Unis, les exportations, qui avaient déjà décliné de 1 pour cent en avril, sont tombées d'un peu plus de 4 pour cent en mai. Les ventes d'avions en sont la cause principale, «la très grande majorité des produits (...) affichant une progression par rapport à avril».

Importations

Au chapitre des importations, leur valeur a augmenté de 0,3 pour cent en écart mensuel; sur les cinq premiers mois, le total dépasse de 6,8 pour cent celui du même laps de temps en 2003.

Le Québec a plus importé dans 15 des 25 groupes compilés, au premier chef dans celui de l'automobile, puis les produits chimiques inorganiques, l'électronique et semi-conducteurs ainsi que le groupe du papier et du carton.

Parmi les 10 en diminution, on retrouve le groupe du pétrole brut, celui des médicaments, celui des minerais ainsi que celui des concentrés et déchets de métaux (autres que le fer et l'aluminium).

Venant des États-Unis, les importations grimpent de près de 5 pour cent alors que l'automobile, les pièces de véhicules, les médicaments, l'électronique et les semi-conducteurs de même que le matériel de télécommunications «affichent tous une hausse marquée».

La VENTE du numérique se poursuit!

CLARA
Processeur Celeron de 2.2 GHz

- Mémoire : 128 Mo
- Disque rigide : 20 Go
- Lecteur DC de 48x
- Windows XP
- Moniteur de 17" AOC FT700

598⁸⁸

OLYMPUS
D395

- Appareil numérique de 3.2 MP
- Zoom numérique 2.5x
- Carte mémoire XD de 16 Mo

198⁸⁸ + GRATUIT! Trousse numérique

KONICA MINOLTA
Dimage 5414

- Appareil numérique de 4.0 MP
- Zoom optique 4x (numérique 2.2x)
- Écran ACL de 1.8"
- Interface USB, sortie vidéo
- Boîtier en aluminium
- Fonction vidéo avec son

348⁸⁸ + GRATUIT! Trousse numérique

JVC NOIR OR AGENT DVD MP3

XX125

Lecteur DVD à balayage progressif

- Démarrage rapide
- Sortie audio numérique coaxiale
- Convertisseur vidéo numérique 10 bits/54MHz

118⁸⁸ ch.

SONY Cyber-shot

Cybershot DSCP73

- Appareil numérique de 4.1 MP
- Zoom optique 3x (numérique 2x)
- Mixage vidéo avec son
- Viseur optique
- Carte mémoire "Memory Stick" 16 Mo incluse

388⁸⁸ + GRATUIT! Trousse numérique

Canon Ecran ACL de 1.5"

PowerShot S1 IS

- Appareil numérique de 3.2 MP
- Lentilles F 2.8-3.1 (équivalent à 38-580mm en format 35mm)
- Viseur électronique
- Plus de 60 minutes d'enregistrement vidéo

678⁸⁸ + GRATUIT! Trousse numérique

SHARP AQUOS

Téléviseur ACL de 13"

- Aspect d'écran 4:3
- Haut-parleurs au bas
- Rapport de contraste de 500:1
- Angle de visionnement de 170° horizontal/vertical

ÉPARGNEZ : 150!

698⁸⁸ Reg. 848

YAMAHA

Ensemble cinéma maison

- Puissance audio de 500 watts
- Décodeurs DTS, Dolby Digital, Dolby Prologic II
- 2 haut-parleurs d'extrême-graves amplifiés
- Syntoniseur AM/FM + 40 préréglages
- Entrées audio/vidéo 6

498⁸⁸

RCA SCENIUM

Projection grand écran de 52"

- Format grand écran 16:9
- Compatibilité d'affichage TVHD (1080i)
- Balayage progressif
- Entrée DVI (HDCP)
- Écran protecteur intégré
- Lecteur DVD intégré

2498⁸⁸ ou 69.41\$ x 36 mois!

PROPRIÉTAIRE À SHERBROOKE : DOYON TV SON INC.

Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications

SHERBROOKE : 2222, rue King O. 566-0261

OUVERT le DIMANCHE

1112, rue du Conseil • 565-3177

FERMÉ LE DIMANCHE
du 7 juin au 14 août

CARREFOUR DE L'ESTRIE (Mail central) • 563-3223

OUVERT le DIMANCHE

FINANCEMENT accord D Desjardins

Nous réparons tous les appareils en électronique et en informatique... Ou presque!

Agent autorisé Bell Mobilité

TELUS mobile

fi do

A.B.I. somme les grévistes de revenir aux enjeux locaux

Presse Canadienne
BÉCANCOUR

Le président-directeur général de l'aluminerie A.B.I. de Bécancour, Louis-Régis Tremblay s'inquiète du discours syndical dans le conflit de travail qui paralyse l'usine depuis près d'un mois.

Le dirigeant craint que les discours des représentants de plusieurs syndicats, lors de la manifestation de mercredi en appui aux grévistes, fassent oublier les enjeux plus locaux du conflit.

Les délégués représentant quelque 7000 syndiqués du secteur avaient affirmé mercredi que Bécancour servait en

quelque sorte de banc d'essai pour des mesures rétrogrades qu'Alcoa et Alcan tenteront à leur tour d'obtenir dans leurs ententes de travail.

«Le conflit chez A.B.I. doit rester ici, a commenté M. Tremblay. Je trouve que ça commence à prendre de grandes proportions.»

Un conflit référence?

M. Tremblay croit que les syndicats de l'aluminium veulent se servir du conflit à l'A.B.I. pour affûter leurs lames. Les employés, suggère-t-il, doivent revenir aux enjeux locaux et bien analyser la dernière proposition.

«Dans nos offres, il est clairement

prévu que nous ne pourrions pas mettre d'employés à pied pour les remplacer par des sous-traitants», rappelle M. Tremblay.

Mais même si la sécurité d'emploi est acquise pendant la durée de la convention, le syndicat craint l'érosion de la main-d'oeuvre syndiquée à la suite des départs à la retraite.

«Nous offrons de bonnes conditions de travail, de bonnes augmentations, notre régime de retraite est parmi les meilleurs au Canada, nous nous engageons à ne pas faire de mises à pied», énumère M. Tremblay.

«Mais de l'autre côté, on dirait que les demandes progressent sans cesse! Quand on mondialise le conflit, ça

m'étonne. Dans les faits, je pense que les raisons du conflit chez nous sont minces. Je ne sais pas trop quel est l'intérêt des travailleurs de Bécancour d'embarquer là-dedans.»

Pour le reste, M. Tremblay mentionne que les opérations se stabilisent dans l'exploitation de la dernière série de cuves par les employés non syndiqués.

Par ailleurs, les deux parties se sont rencontrées jeudi, dans un tout autre dossier, qui porte sur le sort réservé aux employés de bureau, indirectement touchés par cette grève qui a franchi une 22e journée jeudi.

Une cinquantaine de syndiqués se retrouvent dans cette autre division du Syndicat des employés de l'Aluminerie

de Bécancour (Métallos-FTQ). En raison du fort ralentissement des activités, l'employeur souhaite effectuer des mises à pied.

Les deux parties se revoyent ce matin sur ce dossier.

Greenpeace accuse une papetière de coupes à blanc

Presse Canadienne
SAINT-ROCH-DE-MEKINAC

Le mouvement environnementaliste Greenpeace a dénoncé hier les coupes à blanc qui ont été réalisées par Abitibi-Consolidated entre Grandes-Piles et Saint-Roch-de-Mékinac, en Mauricie, à la fin du printemps. De son côté, la compagnie se défend en évoquant des raisons de sécurité.

«Abitibi-Consolidated a fait une coupe sauvage sans tenir compte de quoi que ce soit sur le plan écologique», a expliqué le directeur de Greenpeace, Steven Guilbeault, lors d'une visite dans la vallée de la rivière Saint-Maurice.

Dans certaines parties de la 155, en bordure du fossé, des rangées de grosses souches démontrent qu'auparavant, des arbres constituaient le paysage de cette route grandement appréciée des touristes. Une douzaine de lieux sont répertoriés.

La machinerie lourde a effectué le travail. Le sol est compacté à plusieurs endroits, seul un petit nombre d'arbres a survécu au massacre, les autres, de petites tailles, ont été jetés par terre. Le chemin d'accès est caractérisé par des crevasses de près de deux pieds de profondeur laissées par les véhicules. Près de trois mois après l'abattage d'arbres, quelques gros troncs de cèdre d'environ un pied de diamètre gisent encore sur le sol et ils y resteront probablement.

«Qu'Abitibi veuille couper du bois, on le comprend, c'est une compagnie forestière. La question est comment. Est-ce qu'il y a juste Abitibi au monde ou il y a Abitibi et l'ensemble des gens qui bénéficient de la forêt en région?», commente M. Guilbeault. Ce n'est pas parce qu'ils sont chez eux qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent.»

Selon Steven Guilbeault, la coupe aurait pu être réalisée autrement, de façon à respecter l'environnement. Le propriétaire d'Exit Nature, Jean-René Carpentier, explique que si la coupe avait été faite l'hiver, le sol aurait été moins endommagé en raison du gel. Il ajoute que le printemps est le pire moment, car le sol est mou.

Le propriétaire du Refuge de la coulée, Dany Pearson, souligne que les coupes, échelonnées sur une quinzaine de jours ont été effectuées pendant la nuit. «On voyait les arbres tomber et on ne pouvait rien faire.»

Des entreprises consciencieuses

Steven Guilbeault a expliqué que la grande majorité des grandes entreprises comme Kruger ou Tembec sont certifiées ou en cours d'accréditation. Cela garantit aux acheteurs que la compagnie avec laquelle ils font affaire respecte la biodiversité, les droits des peuples autochtones et les forêts anciennes.

Selon lui, au cours des dernières années, Greenpeace a fait beaucoup de promotion auprès des grands acheteurs étrangers, notamment Home Depot, contre les pratiques douteuses de certaines entreprises canadiennes. Elles étaient poussées à revoir leurs techniques d'exploitation pour les rendre acceptables.

Il a aussi indiqué qu'Abitibi-Consolidated est actuellement en processus d'accréditation auprès de l'Association canadienne de normalisation (Canadian Standard Association, CSA).

Il a ajouté que cet abattage pourrait compromettre la demande.

Le directeur de Greenpeace note qu'il n'y a plus beaucoup d'endroits au Québec où la forêt est gardée intacte.

Selon le guide «La vérité sur la foresterie au Canada», réalisé en partie par Greenpeace, 293 044 hectares de forêt sont abattus annuellement au Québec, dont 256 694 sont coupés à blanc.

De l'avis des gens présents, un des moyens pour préserver le caractère sauvage de la vallée est de donner un statut de parc provincial dans la portion entre Shawinigan et La Tuque. Ils citent en exemple le Parc du Saguenay.

Le responsable des communications d'Abitibi-Consolidated, Marc Osborne, indique que la plantation datait de 1927 et que les arbres morts représentaient un danger.

Selon lui, la compagnie les a coupés pour éviter qu'ils ne tombent sur la route ou sur quelqu'un. Il tient à souligner que ces terrains appartiennent à l'entreprise. Le reboisement ferait partie des plans.

Le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs est au fait du dossier. Il ne peut toutefois pas intervenir puisque les terrains où ont eu lieu les coupes sont de propriété privée. C'est donc du ressort de la municipalité.



La vente la plus folle de l'année

Vente ski folie

Se termine demain
4 jours seulement!
Du 28 au 31 juillet

chez **sports experts**

Se termine demain
4 jours seulement!
Du 28 au 31 juillet

chez **sports experts**

Grande sélection de skis et fixations démonstrateurs

Notre prix rég. jusqu'à 1 050 \$

à partir de **299\$**

Lot de skis paraboliques

P.S.M. jusqu'à 350\$



99⁹⁹\$

Mini-skis Sporten

50% de rabais



Vêtements

Jusqu'à **60% de rabais** sur les ensembles de vêtements de ski alpin et de planche à neige sélectionnés pour homme, femme et junior (saison 2004)



Manteau isolé ou 3 dans 1
hommes et femmes
P.S.M. jusqu'à 229,99 \$

à partir de **89⁹⁹\$**

Habit de neige junior (2 pcs)
P.S.M. jusqu'à 139,99 \$

à partir de **49⁹⁹\$**

Obtenez 50% de rabais*

sur une sélection de planches à neige (Saison 2003-2004)
SALOMON-LAMAR-SMX-O'SIN-DYNASTAR

Bottes de ski alpin adulte

40% à 60% de rabais

Ex. Atomic E5 P.S.M. 399,99 \$

à partir de **169⁹⁹\$**

Rabais de 57%

À ne pas manquer!

Prévente de billets de ski au mont Orford

2 billets de ski valides sur semaine

39⁹⁹\$ Taxes incluses

2 billets de ski valides en tout temps (semaine/week-end)

59⁹⁹\$ Taxes incluses

Exclusif au Sports Experts du Carrefour de l'Estrie

Profitez de la **ski folie** et courez la chance de **gagner** votre **passé** de saison 2004-2005 au **mont Orford**

*Présenter ce coupon à l'achat de 100 \$ et plus et courez la chance de gagner une Passe de saison 2004-2005, valide du lundi au vendredi, à la station du Mont-Orford.

Détails en magasin **sports experts** CARREFOUR DE L'ESTRIE

En collaboration avec **93.7 ESTRIE**

Gagnez votre passe de saison **2004-2005** **mont Orford**

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____

Code postal : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Âge : _____

LIQUIDATION ÉTÉ

Jusqu'à **60%**

Collection vêtements été et vêtements de golf, tennis, maillots de bain

Tous nos vélos, bâtons et sacs de golf

Tennis Baseball Patins à roues alignées
Camping Chaussures

sports experts

Carrefour de l'Estrie
3050, boul. Portland
(819) 346-5286